

HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN (épreuve n° 266)			
ANNEE 2012			
Epreuve conçue par ESCP Europe			
Voie Scientifique			
		NBRE CANDIDATS	MOYENNES
RESULTATS GLOBAUX		3 680	10,26
			3,46
VOIES PREPARATOIRES			
Scientifique		3 680	10,26
			3,46
ECOLES UTILISATRICES			
HEC Paris		2 249	11,12
ESCP-EUROPE		2 492	11,05
EMLYON Business School		2 905	10,78
EDHEC		3 176	10,62
AUDENCIA Nantes		3 146	10,58
ESC Amiens	ESC Amiens	432	8,52
ESC Bretagne Brest		364	8,82
ESC Clermont		1 617	9,12
ESC Dijon		1 617	9,12
ESC Grenoble (GEM)		3 107	10,45
SKEMA Business School		2 460	9,78
ESC Montpellier		1 329	9,09
ESC Pau	ESC Pau	471	8,82
ESC Rennes	ESC Rennes	1 617	9,12
Ecole de Manag	Ecole de Management	1 617	9,12
TELECOM Ecole de Mar	TELECOM Ecole de Manag	737	9,26
ENAss (option Histoire)	ENAss (option Histoire-gé	28	10,50
INSEEC (Paris-B	INSEEC (Paris-Bordeau	1 122	8,97
ISC Paris		832	8,88
TOULOUSE Business School		2 932	10,15
			3,31

**Les zones d'intégration régionale :
étape ou alternative au processus de mondialisation ?**

Le sujet de ce millésime s'est révélé sans doute plus discriminant que les années passées. Sa difficulté venait du fait qu'il n'était pas vraiment attendu et qu'il nécessitait de balayer le programme des deux années de préparation, ainsi que les trois disciplines de cette matière. Il réunissait les exigences nécessaires pour cette épreuve : des qualités de synthèse fortes de la part des candidats, notamment pour mobiliser tous les espaces régionaux au programme ; des connaissances variées et précises ; le sens de la nuance et de l'analyse de fond. Le sujet était de surcroît puissamment ancré dans l'actualité (débat sur l'Union Européenne insuffisamment protectrice par exemple).

La carte d'interprétation (notée sur 5 points) rendue à partir d'un fond de carte muet a dans l'ensemble été meilleure que les années passées.

Au final, l'épreuve 2012 fut un bon millésime, mais avec sans doute un peu moins de très bonnes copies à la différence de l'an passé.

1 – COMMENTAIRES SUR LE SUJET PROPOSE

Retour sur les termes utilisés :

Les termes employés dans ce sujet étaient simples à comprendre et sans ambiguïtés : « **zones d'intégration régionale** » (terme générique le plus commun), « **étape** », « **alternative au processus de mondialisation** ». Est-ce la raison pour laquelle le jury a eu à déplorer dans un grand nombre de copies l'absence de définitions claires ? Rappelons que la définition - même succincte - des termes est systématiquement attendue par les correcteurs.

La **notion d'intégration** devait être impérativement discutée : que signifie-t-elle ? Par quels biais se réalise-t-elle ? Jusqu'où celle-ci peut-elle être menée ? Que deviennent les Etats dans tout cela ? (cette dimension a été très souvent oubliée par les candidats). La notion d'intégration renvoie enfin à un processus qui se déroule sous nos yeux, dont l'approfondissement se traduit par l'augmentation des pays membres et l'institutionnalisation plus ou moins croissante.

La **dimension régionale** était aussi essentielle à mettre en avant dans ce sujet. La logique géographique qui la sous-tend permet ainsi de ne pas parler de toutes les formes de regroupement, car celles-ci n'induisent pas forcément une dimension régionale. La dimension régionale met aussi l'accent sur la composante géopolitique de ces ZIR en introduisant entre elles la notion de rapport de force. D'ailleurs n'établit-on pas des comparaisons sur la base de ce que pèsent ces ZIR en termes de nombre d'habitants (et donc de consommateurs), de superficie, de part du PIB mondial, etc. ? La carte de synthèse pouvait avantageusement rendre compte du poids respectif des ZIR les plus représentatives à l'échelle planétaire.

Le terme « d'**étape** » était à attendre comme synonyme de « phase », au sens d'un moment dans une séquence longue (il peut y avoir plusieurs étapes). Derrière ce mot, il y avait aussi l'idée de la disparition à terme de ces ZIR, lorsque le phénomène d'intégration sera véritablement mondial. C'est dans ce sens d'ailleurs que l'entend l'OMC, qui croit à l'idée de l'intégration de tous les pays à l'économie mondiale (d'où la tolérance de cette institution vis-à-vis de ces ZIR, pour qui celles-ci constituent comme une voie de passage obligé). L'idée sous-jacente est celle de l'intégration pas à pas, avec ses nécessaires apprentissages (l'intégration régionale comme laboratoire de l'entrée dans le grand jeu de la mondialisation). En ce sens, les ZIR ne sont ni pour ni contre la mondialisation. Elles traduisent une adaptation à un processus en cours. Le mot est finalement assez neutre et peut être diversement interprété. La **notion d'étape** invitait donc les candidats à réfléchir sur :

- la distinction entre la notion d'étape en général (étape commune aux différentes ZIR), de même qu'aux étapes propres aux ZIR prises individuellement,
- leur pérennité (certaines ZIR ont disparu : pourquoi ?),
- leur évolution sur le temps long : certains pays quittent ces ZIR ; d'autres, plus nombreux, les rejoignent en cours de route,
- leur approfondissement institutionnel : celui-ci marque la volonté d'aller plus loin, de montrer l'exemple. Certains pays peuvent rejoindre les autres en route, par exemple dans le cas de la zone euro. A cet égard, le jury attendait un petit développement sur le débat actuel concernant le projet souvent relancé de **fédéralisme** dans l'Union européenne.

Le terme d'**« alternative »** invitait les candidats à se poser la question « à quoi ? ». Un certain nombre de candidats ont développé l'idée que les ZIR sont une alternative à quelque chose de néfaste, de dangereux, de déstabilisant, que les populations concernées refuseraient. Encore fallait-il que les candidats développent cet aspect des choses. On pense d'abord aux **formes déstabilisantes de la mondialisation**. Ainsi en va-t-il dans les pays développés des délocalisations ou de la désindustrialisation (effets sur l'emploi, le chômage). Mais la question peut se poser différemment dans les pays en développement. On devait ainsi distinguer les pays

désormais bien intégrés dans les réseaux de la mondialisation et qui en tirent pleinement profit (Asie orientale et autres pays émergents), mais aussi les pays mal intégrés à la mondialisation, qui ont souvent besoin de se sentir protégés derrière des barrières.

La formulation du sujet sous la forme d'une question appelait - selon les angles d'analyse choisis par les candidats - à une réponse claire et nuancée, une discussion, voire une prise de position (par exemple en conclusion).

Analyse du sujet :

Tantôt interprétées comme une façon de se protéger contre les formes déstabilisatrices et marginalisantes de la mondialisation, tantôt comme une étape préalable à une intégration plus poussée en direction d'un multilatéralisme universel, les zones d'intégration régionale (connues aussi sous l'acronyme de ZIR) transcendent les frontières étatiques. Elles ont connu au cours des années 1990-2000 un regain d'intérêt évident.

Les ZIR se différencient aisément selon leur **degré d'institutionnalisation, leur rythme de mise en œuvre, leurs objectifs plus ou moins ambitieux, leur degré de protection vis-à-vis des règles du marché mondial** (on parlera alors de régionalisme ouvert ou fermé), **ou encore la nature des Etats concernés** (pays industrialisés, pays en voie de développement, situation mixte) **et leur nombre**. Le phénomène de ZIR était enfin à analyser à l'échelle du monde entier.

Ce sujet n'était pas qu'économique loin s'en faut, même si les ZIR présentent une **forte vocation économique**. La **dimension géopolitique** était aussi très importante à développer (celle-ci a souvent été oubliée par les candidats ou sous-estimée) car celle-ci sous-entend la notion de « blocs » de pays rassemblés autour d'objectifs communs. Il fallait à cet égard ne pas oublier d'évoquer les intégrations non spécifiquement économiques (Unité africaine, ex-OUA, par exemple), à condition que leur logique soit bâtie sur le principe de la régionalisation. Toutes ces zones d'intégration régionale ont aujourd'hui pour objectif de s'appuyer sur la diversité de leurs atouts pour que les différents pays puissent participer au mieux à la croissance et entrer dans la mondialisation en tempérant les effets. Leurs effets sur les échanges sont considérables. Le commerce intra-régional de l'Asie a ainsi franchi le cap des 50 % en 1994. Au sein de l'Europe, celui-ci est passé de 25 % en 1948, à plus de 60 % en 1995.

Les ZIR s'inscrivent dans le temps long. Fruit d'un regroupement volontaire (à la différence des empires coloniaux du XIX^e siècle, dont la vocation était essentiellement de fournir des matières premières et des débouchés privilégiés aux puissances colonisatrices), ces formes d'intégration régionale ont connu deux précédents importants qu'il était tout à fait pertinent de rappeler : tout d'abord le **Zollverein**, accord de libre commerce entre les principautés et les Etats qui jeta - dès 1833 - les bases de l'unité allemande ; puis le **Conseil d'Assistance Economique (CAEM ou COMECON)** qui rassembla, de 1949 à sa dissolution en 1991, l'ex-U.R.S.S., ses pays satellites, de même que Cuba et le Vietnam. Son objectif était clairement de créer un vaste marché intégré soustrait aux règles du capitalisme mondial, orchestré depuis Moscou, encadré par le biais des partis communistes et de l'Armée rouge, dont la finalité était la complémentarité entre Etats, de telle sorte qu'aucun membre ne pouvait être autonome.

Ces regroupements régionaux ont en commun de favoriser en leur sein les échanges commerciaux par la levée des barrières de tous ordres, notamment douanières. Leur principal objectif est en effet d'étendre les aires de marché des entreprises des pays membres et de susciter l'adoption de stratégies régionales (division du travail élaborée à l'échelle supranationale notamment). Les regroupements régionaux les plus avancés visent également à faciliter la mobilité des capitaux et des personnes. Dans certains cas, elles peuvent poser les bases d'un environnement institutionnel commun et d'une politique économique coordonnée.

Ces regroupements régionaux se présentent généralement sous la forme de territoires spatialement continus, ce qui renforce les échanges fondés sur la proximité géographique, de même que le développement d'infrastructures de transport communes. D'un point de vue conceptuel, on pouvait à cet égard rappeler la distinction entre régionalisation et régionalisme. La régionalisation renvoie en effet au développement de relations fondées sur la proximité entre les acteurs économiques (firmes, populations, échanges marchands,

etc.). Le régionalisme présente une acception différente, puisqu'il se ramène à l'essor de relations très variées reflétant la volonté des Etats de se rapprocher les uns vers les autres, d'où l'essor d'une politique dite supranationale et de coopération.

Les Etats composant les ZIR sont généralement proches sur les plans socio-économique, institutionnel et culturel. En revanche, ils rassemblent fréquemment des pays de poids économiques différents. Au sein de l'Union européenne, par exemple, il existe un rapport de un à cinq entre le Portugal et les pays de l'Europe rhénane. Ce rapport atteint un à dix entre les Etats-Unis et le Mexique dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Nord Américain (ALENA). Les différences de niveau de développement ne constituent donc pas *a priori* un obstacle au regroupement.

Au total, **217 accords sont actuellement en vigueur de par le monde selon le décompte opéré par l'OMC en février 2012** (cf. doc 1). Leur objectif est de s'unir pour résister à plus puissant sur le plan économique (notamment en accroissant les aires de marché), mais aussi de mettre en commun des moyens (cas de la Politique agricole commune dans l'UE par exemple), des programmes d'aménagement, de grands projets (dans l'aéronautique et l'aérospatial dans l'UE notamment), etc. Ces ZIR constituent un nouveau niveau scolaire, à mi-distance entre le système monde et les Etats-Nations. La constitution de ces grands ensembles territoriaux est étroitement liée à la baisse générale des coûts des transports ainsi que de celle des télécommunications.

Le jury attendait tout d'abord de la part des candidats une approche par les ZIR « classiques » (U.E., MERCOSUR, ALENA, ASEAN, etc.), avec le risque que certaines d'entre-elles soient ultradéveloppées au détriment des autres (cas notable de l'UE). En revanche, le jury a été sensible à l'évocation d'autres ZIR moins connues, pour lesquelles certains candidats ont fait montre d'à propos et d'une très bonne culture générale.

Le débat contemporain sur les intégrations régionales pose clairement la question des **rapports entre mondialisation et régionalisation. Ces deux mouvements parallèles sont-ils en contradiction (idée d'alternative) ou vont-ils dans le même sens (idée de l'étape) ?** En d'autres termes, la régionalisation de l'économie mondiale doit-elle être interprétée comme un obstacle à l'approfondissement de la mondialisation (mouvement de repli) ou, au contraire, en constitue-t-elle une composante majeure ? La tendance dominante chez les économistes penche désormais en faveur de la seconde interprétation. En effet, le processus de régionalisation apparu à la fin des années 1980 se différencie nettement de celui des années 1950-1960 dans la mesure où ses enjeux ne tournent plus simplement autour de la seule question des abaissements tarifaires (cet objectif a été rendu caduc par l'effondrement des tarifs douaniers et la libération des échanges à l'échelle mondiale). La logique actuelle des regroupements régionaux vise en revanche à créer de nouveaux espaces économiques, structurés et régulés à une échelle supranationale, dans lesquels se forge une identité supranationale. Ceux-ci ne doivent plus être analysés simplement en fonction de la demande (un grand marché fournissant des débouchés aux entreprises qui y sont implantées), mais de plus en plus en fonction de l'offre, c'est-à-dire comme des espaces capables de garantir des externalités attractives aux investisseurs, tant du point de vue des infrastructures, normes, règles, services, institutions, etc.

Dans ces cadres régionaux privilégiés, les firmes transnationales peuvent alors réorganiser leur production et mettre en œuvre à cette échelle une « division régionale du travail », en fonction des compétences des sous-régions, des bassins d'emplois, etc. De surcroît, l'approfondissement de cette intégration offre vis-à-vis de l'extérieur un caractère éminemment rassurant, celui de l'engagement résolu des pays-membres dans l'économie de marché, aspect particulièrement important dans le cas des pays en voie de développement, qui ont pu avoir par le passé certains errements très préjudiciables à leur crédibilité. Les Etats membres se doivent en effet d'obéir à une discipline commune en matière de politique économique, en conformité avec l'orthodoxie dominante en matière de libéralisation du marché mondial.

Néanmoins, la constitution de vastes zones de libre-échange (ALENA, U.E., etc.) est aussi interprétée par certains observateurs comme une **logique contraire au multilatéralisme**. D'aucuns craignent en effet que l'OMC se retrouve entravée par les conflits commerciaux entre ensembles régionaux. En témoignent les exemples récents des guerres commerciales entre les États-Unis et le Japon, ou contre l'U.E ; ou encore les

exemples des accords bilatéraux Europe / Japon et États-Unis / Japon dans le secteur de l'automobile et des microprocesseurs au cours des années 1980 et 1990.

Cependant, dans les PVD, la régionalisation commerciale peut être aussi interprétée comme une première étape sur la voie de la libéralisation multilatérale. **A cet égard, les ZIR ne constituent donc nullement un obstacle au mouvement de libéralisation multilatérale en cours**, contrairement aux pronostics avancés par certains observateurs à la fin des années 1980. Au contraire, le régionalisme ouvert constitue une étape majeure vers la mondialisation.

Problématique :

Le jury a été ouvert à toutes les problématiques, à condition qu'elles aient été justifiées par les candidats.

Une première idée générale s'imposait : plus le monde se globalise et plus il se régionalise aussi. Le renouveau de la régionalisation accompagne donc l'approfondissement de la mondialisation. Il s'agit de deux processus qui avancent de concert, sans pour autant qu'il y ait contradiction.

Une idée intéressante pouvait être de partir du constat de leur multiplication rapide (cf. graphique), d'autant que celui-ci permettait d'introduire les notions d'étape et d'alternative, à travers l'idée de la temporalité. Plusieurs questions sous-tendaient ce constat : de quoi la multiplication spectaculaire des ZIR est-elle révélatrice. Les objectifs poursuivis par ces ZIR sont-ils les mêmes ? Ont-ils varié sur le temps long ?

Une autre idée, plus prospective, était de se demander si la période actuelle ne coïncide pas avec un nouveau cap, celui où la multiplication des ZIR entre en contradiction avec l'idée même du multilatéralisme ? Remettent-elles en question le libre-échange ? Nuisent-elles aux relations commerciales basées sur le multilatéralisme ? Finalement, ne créent-elles pas les conditions de nouveaux affrontements blocs contre blocs ? Ne créent-elles pas de nouvelles menaces géopolitiques ?

Sur des différents points, plusieurs interprétations étaient possibles, car le débat reste largement ouvert. Citons-en quelques unes :

-les ZIR comme **marqueur de l'approfondissement du processus de mondialisation** : il s'agit sans doute de la première explication qui vient à l'esprit. Néanmoins, il fallait rappeler que les premières ZIR ont été créées à d'autres fins car la mondialisation en tant que processus n'existe pas encore... Elles avaient alors d'autres origines (cas du COMECON, ou CAEM, par exemple, en réaction au bloc capitaliste dans le contexte de guerre froide).

Ce n'est que dans un second temps (milieu des années 1980) que les ZIR ont participé à l'approfondissement du processus de mondialisation, jusqu'à ce que les premières inquiétudes commencent à s'exprimer dans la seconde moitié des années 2000. Aussi, ZIR et mondialisation se sont développées en parallèle. Elles interagissent de façon complexe, permanente, mais ne sont pas incompatibles. L'idée dominante de cette interprétation est celle d'une inscription pleine et entière des ZIR dans le **multilatéralisme**, ce qui explique pourquoi l'OMC et les instances internationales les ont plutôt vues d'un bon œil. En ce sens, le terme d'étape est pleinement justifié. Leur disparition programmée à plus ou moins long terme est alors envisagée comme une évolution naturelle, lorsqu'elles ne se justifieront plus. Les ZIR apparaissent dans cette interprétation comme une phase d'apprentissage du multilatéralisme. L'approche est résolument optimiste. Les ZIR sont perçues comme des vecteurs, des catalyseurs de la mondialisation.

Bien plus qu'un hypothétique « niveau planétaire », ce sont les regroupements régionaux institutionnalisés qui constituent à très petite échelle le niveau scalaire le plus pertinent pour les entreprises : Union européenne, ALENA, MERCOSUR, ASEAN, etc. C'est en effet à leur échelle que les mécanismes de la mondialisation peuvent s'y expérimenter et s'y réaliser avec le plus d'efficacité.

-les ZIR comme **expression d'une inquiétude face aux formes déstabilisantes de la mondialisation** (idée d'alternative). Il s'agit d'une idée dominante depuis la crise des années 2008-2012. L'intégration régionale est alors perçue selon les analystes comme un « bouclier » contre la mondialisation ou, de manière moins brutale, comme un amortisseur de ses effets. Les ZIR apparaissent alors comme un outil efficace pour surmonter les peurs et s'adapter aux menaces extérieures. Mais l'une des conséquences de cette perception est la tentation du repli sur soi, à une échelle plus directement maîtrisable. Mais les ZIR n'ont pas été créées dans ce but et on

assiste à une certaine évolution de leurs motivations profondes, notamment avec le retour de certaines formes de protectionnisme. C'est le cas notoire en Amérique latine, en particulier du MERCOSUR (relèvement des tarifs douaniers jusqu'aux 35 % autorisés par l'OMC : biens d'équipement, textile, produits chimiques, etc.).

-Les ZIR comme substitution au multilatéralisme. Cette autre analyse voit dans les mécanismes d'intégration régionale une conséquence directe de l'impuissance de l'OMC. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait les effets du blocage à rallonge des Accords de Doha depuis 2001. Les **accords bilatéraux** n'ont d'ailleurs eu de cesse de se multiplier ces dernières années entre les différents pays et leur principal effet est de torpiller le multilatéralisme. C'est le cas notamment de la Chine avec l'ASEAN depuis décembre 2009 (accord initié en 2002) au travers d'un accord de libre-échange entre un pays et une ZIR déjà constituée (1,9 milliard de personnes concernées, 13 millions de km²). On attend 200 milliards de dollars d'échanges en 2013 (113 en 2005). Depuis le 1er janvier 2010, 90 % des produits échangés au sein de cette zone ont vu leurs droits de douane supprimés.

C'est aussi le cas entre l'UE et l'Inde depuis 2007 (mais des problèmes demeurent sur la réciprocité) ; ou encore de l'Accord Japon-ASEAN depuis décembre 2008, un an après l'Accord signé entre la Corée du Sud et l'ASEAN ; de l'accord Inde-ASEAN depuis août 2009 ; enfin de l'accord Inde-Japon depuis 2011. A chaque fois, ces accords paraissent signer l'enterrement du cycle de Doha (failles de la négociation globale sur le commerce). La Chine utilise notamment ce biais pour contrer les Etats-Unis dans leur projet de Partenariat transpacifique (*Trans-Pacific Strategic Economic Partnership*), appelé aussi TPP Agreement, qui permet aux Etats-Unis de faire contrepoids aux accords de libre-échange qui se scellaient sans eux. Celui-ci regroupe depuis 2005 les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam, Singapour, le Chili, Brunei et le Pérou. Le Japon, le Canada et le Mexique devraient le rejoindre prochainement.

A l'heure des difficultés de l'OMC, cette évolution n'est pas sans danger pour l'équilibre du monde.

La nécessité de proposer une ou plusieurs typologies des ZIR :

Selon la période de référence, les ZIR n'ont pas la même signification. Il y a ainsi des ZIR conquérantes et optimistes, mais aussi des ZIR plutôt sur le repli ou stationnaires. Toutes les ZIR n'avancent pas au même rythme. Certaines paraissent figées sur le plan institutionnel, d'autres (comme l'UE) commencent à invoquer l'idée de la pause, notamment en termes d'extension, afin de se donner le temps nécessaire pour « digérer » les intégrations récentes de certains pays.

Afin de **différencier clairement ces ZIR entre-elles**, il était tout à fait indispensable de proposer **une ou plusieurs typologies**, en prenant garde cependant de ne pas transformer le devoir en catalogue. La typologie de Bela Balassa - proposée dans les documents d'accompagnement - était intéressante à rappeler (d'autant qu'elle était connue par la plupart des candidats) et surtout à commenter pour en expliquer la logique fondée sur le degré d'approfondissement de ces ZIR. Il fallait ainsi montrer en quoi diffèrent leurs objectifs (par exemple, la division internationale du travail à l'échelle régionale est loin d'être une réalité dans toutes les ZIR), leurs contraintes et leurs avantages. Les errements et les imprécisions criantes dans les définitions ont été sanctionnés par le jury. Surtout, il importait de ne pas avoir une vision figée de cette typologie classique. Elle n'est pas qu'une simple photographie du moment. Les tentatives avortées d'évolution, les blocages de certains pays membres, les déceptions rétrospectives, les retours en arrière et les enlisements, etc., de même que les projets d'élargissement, les nouveaux projets ambitieux, etc. devaient apparaître clairement.

Mais d'autres critères de différenciation pouvaient être distingués. Les efforts des candidats, leur originalité et leur pertinence en la matière ont de ce fait été valorisés par les correcteurs. Par exemple, il était tout à fait envisageable de proposer une typologie fondée sur ce qui les a motivées à l'origine (rôle du cadre géographique et de la continuité territoriale ; rôle des idéologies : réponse au capitalisme (COMECON), au communisme (ASEAN).

L'intégration peut aussi se faire à la manière de poupées gigogne, comme cela a été rappelé par certains candidats : cas de l'UE, avec la zone euro, le Conseil de l'Europe, l'Europe des accords de Schengen, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; cas encore de l'UEMOA incluse dans la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

L'une des typologies parmi les plus intéressantes est celle proposée en 1997 par l'économiste Philippe Hugon. Rares ont été les candidats qui la connaissaient et cela ne pouvait leur être reproché. Cependant, en croisant différents critères, les bons candidats n'ont pas été en reste pour proposer des distinctions assez proches. Pour mémoire, Philippe Hugon distingue ainsi :

- l'intégration par le marché (en l'occurrence les cinq étapes de Bela Balassa),
- l'intégration par l'Etat et les institutions (conception volontariste où l'Etat est l'agent central de l'intégration régionale, l'objectif étant de créer des écrans par rapport au marché mondial, comme dans le cas de l'ex-COMECON, avec un système de prix déconnectés des prix mondiaux, avec de fortes interdépendances régionales selon la division socialiste du travail) ;
- le régionalisme fédérateur européen et ses mécanismes d'intégration : l'Europe a été après-guerre le modèle de l'intégration régionale, en prônant des économies d'échelles, l'amélioration de la croissance, la stimulation de la concurrence, une meilleure allocation des ressources, l'amélioration des termes de l'échange, etc. En contrepartie, on a assisté à un glissement progressif des attributs régaliens de l'Etat-Nation vers la communauté (convergence des normes, des règles, du droit communautaire, etc.). Une étape ultime achoppe encore, celle qui invite au fédéralisme (monnaie, défense et politique étrangère) ;
- le régionalisme réticulaire asiatique : il s'agit d'un modèle du genre, caractérisé par une intégration de fait et réussie par l'économie, avec désormais un souci évident de l'institutionnalisation (principalement en Asie orientale). Il s'agit d'un régionalisme ouvert, caractérisé par une politique de change favorable, l'augmentation du niveau de vie des populations, l'accumulation du capital physique et humain, des politiques économiques efficientes, la montée en gamme de l'industrie, etc. Fait très original, ce modèle a été peu porté par les institutions (à la différence de l'Afrique subsaharienne), à l'exception de l'ASEAN, ce qui méritait d'être analysé.

Le plan :

Un plan totalement chronologique n'était guère souhaitable. Le plan analytique était le plus efficace. On pouvait par exemple développer le nouveau contexte créé par la mondialisation (I), puis l'avènement des ZIR comme forme d'adaptation à ces nouveaux enjeux, sans pour autant être en concurrence ou en contradiction avec elle (II). Néanmoins, avec la crise mondiale, la mondialisation connaît des ratés et les ZIR deviennent des cadres se substituant à un multilatéralisme défaillant (III). Un autre type de plan pouvait d'abord présenter le processus d'intégration régionale au prisme de la mondialisation (I), puis les défis, mais aussi les opportunités offertes par ces formes de multilatéralisme régional (II), enfin les perspectives contrastées de ces ZIR (III). Un autre encore pouvait les analyser comme un élément moteur essentiel de la mondialisation (I), mais entretenant des rapports complexes avec le processus de mondialisation (II), enfin comme un nouveau niveau d'échelle très pertinent (III). Un autre plan pouvait les décrire comme un nouveau niveau scalaire (I), dont le rôle est notamment de favoriser les articulations entre les différentes échelles de la mondialisation (II), mais aussi d'apporter une réponse aux problèmes de gouvernance de la mondialisation par la pratique d'une régionalisation ouverte (III).

La carte :

L'exercice de représentation cartographique invitait les candidats à faire montre cette année d'une certaine originalité et d'une réflexion plus personnelle. La thématique retenue ne permettait pas en effet les fourre-tout convenus et passe-partout souvent observés les années passées. Naturellement, il n'était pas possible de représenter toutes les ZIR. Encore fallait-il que les plus importantes soient correctement figurées (certains ont astucieusement repris la typologie de Bela Balassa), sans oubli majeurs de pays membres. Les dates d'instauration pouvaient y figurer également. On pouvait également signaler les pays candidats à telle ou telle ZIR, de même que les ZIR passées et disparues (COMECON, Zollverein).

On pouvait avantageusement représenter ce que pèsent les grandes ZIR en termes de nombre d'habitants (et donc de consommateurs), de superficie, de part du PIB mondial (certains ont tenté et réussi avec brio une

présentation sous forme de camemberts ou d'histogrammes), etc. La notion de rapport de force pouvait apparaître de cette façon. Les dynamiques à l'œuvre entre les ZIR devaient aussi apparaître d'une manière ou d'une autre (flux préférentiels). Enfin les accords bilatéraux ne devaient pas être oubliés.

Retour sur les documents proposés :

Le nombre de documents proposés en 2012 a encore été réduit par rapport aux années précédentes. Outre la chronologie (volontairement plus détaillées pour compenser le faible nombre de documents), ils étaient constitués de la fameuse classification des ZIR proposée par Bela Balassa en 1961, d'un graphique présentant l'évolution du nombre de ZIR dans le monde selon l'OMC, enfin d'une belle carte en couleur présentant les principaux accords en Amérique latine pour 2011.

2 - COMMENTAIRES SUR LE TRAITEMENT DU SUJET PAR LES CANDIDATS

Malgré la simplicité des termes retenus dans le libellé du sujet, trop de copies ont encore manqué cette année d'une problématique claire et bien charpentée, condamnant l'analyse à un bavardage autour de quelques généralités à la tonalité journalistique et sans nuances. De surcroît, les termes du sujet ont été trop rarement définis avec précision dans plus de la moitié des cas. Beaucoup de copies manquaient de connaissances précises, contournant le problème par une évocation disproportionnée de certaines ZIR en particulier (cas de l'U.E.). Les mises en perspective historique ont souvent fait défaut. Certaines régions du monde sont totalement ignorées (cas de Proche et Moyen-Orient par exemple). Plus grave encore, la notion d'acteur paraît ignorée par de nombreux candidats. Le rôle des entreprises et les avantages qu'elles tirent des ZIR ont généralement été passés à la trappe ! La dimension géopolitique du sujet ne devait enfin pas être perdue de vue.

3 - RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS ET AUX PROFESSEURS

Année après année, les rapports de concours insistent toujours sur les mêmes points, preuve que les recommandations ne sont pas faciles à faire passer aux candidats et que trop souvent ceux-ci ne prennent pas la mesure de leur importance. Toute copie étant composée de points positifs et de points négatifs dont la balance globale permet d'établir la note finale, il paraît important de rappeler aux candidats que certaines maladresses ou manquements tirent irrémédiablement une dissertation vers le bas. Citons : l'absence de définitions et de discussion des termes du sujet ; l'absence de problématique claire annoncée dès le départ (ce qui amène à réciter et à plaquer des morceaux de cours, à la manière d'un « copier-coller », qui auraient très bien pu s'appliquer à n'importe quel sujet sur la mondialisation !) ; des propos journalistiques convenus et simplificateurs ; une approche trop contemporaine du sujet, sans mise en perspective historique, uniquement centrée sur la période actuelle et son actualité brûlante ; l'absence complète de références de lectures, d'auteurs, etc. ; l'absence de carte de synthèse (cas rare), ou sa médiocrité (cas fréquent), sa légende fleuve et non classée, ses informations trop générales et passe-partout faisant remplissage ; une orthographe approximative et des maladresses de style ; etc.

Rappelons **quelques règles de base**. Tout d'abord, **l'introduction** doit être vraiment soignée. La problématique choisie doit notamment y apparaître avec clarté. Celle-ci ne doit pas se ramener à la simple reprise du libellé (ce qui annonce d'emblée une copie sans relief). Quelques questions judicieuses peuvent y figurer, à condition de ne pas y répondre dès l'introduction, afin de ne pas déflorer le sujet. Le plan doit être annoncé clairement. L'introduction enfin ne doit pas être trop longue afin d'éviter les redites inutiles par la suite.

Chaque sujet se construit autour d'un **plan** qui lui est propre. Par paresse intellectuelle ou logique assurantelle, beaucoup de candidats plaquent sans discernement des morceaux de plans étudiés durant l'année ou appris par cœur lors de leur bachotage. Ces plans passe-partout et formatés se contentent de généralités. Ils ne permettent guère à une copie de se singulariser. Il en résulte à leur lecture une impression de banalité et surtout d'inadéquation au sujet posé. Des thèmes importants sont alors totalement oubliés. Des paragraphes entiers sont hors sujet. Trop de candidats se contentent simplement de leur cours, si bien que les correcteurs sont souvent amenés à corriger dans un même lot des copies ternes qui répètent invariablement les mêmes exemples, s'organisent selon le même plan, ressassent les mêmes informations. La multiplication des citations passe-partout ne doit pas se substituer à l'analyse personnelle des candidats. Enfin, trop de candidats ignorent l'actualité et n'y font nullement référence. L'entame de l'introduction est souvent un bon endroit pour glisser un élément d'actualité intéressant.

Que faut-il penser des documents d'accompagnement ? Dans cette épreuve de concours, le sujet posé s'accompagne de différents documents : chronologie, tableaux, cartes, etc. Cependant, l'épreuve demeure fondamentalement une dissertation, avec sa carte à construire. Elle n'est certainement pas un commentaire de documents, aussi pertinents soient-ils. Ces derniers, comme cela est bien précisé chaque année sous le libellé du sujet, ne sont là qu'en « accompagnement ». Ils complètent utilement le sujet posé, provoquent des associations d'idées, rappellent des thématiques à aborder, ou encore ouvrent des pistes à creuser. Ils rassurent aussi le candidat qui peut se faire une représentation plus claire de ce que l'on attend de lui. Mais attention : ces documents n'ont pas vocation à cerner le sujet dans sa totalité. Ces documents font l'objet d'un choix mûrement réfléchi. Les candidats peuvent éventuellement y glaner ici et là quelques informations utiles pour leur dissertation : un élément de chronologie, un chiffre, un fait, etc. C'est comme cela qu'il faut les voir et les exploiter. En revanche, des candidats en panne d'inspiration - voire « à sec » - y puisent volontiers toute leur argumentation, généralement dans une mauvaise paraphrase. Aussi sont-ils sanctionnés par les correcteurs. Rappelons que ces derniers valorisent dans leur notation tout ce qui vient enrichir une copie : choix des exemples et des échelles d'analyse ; chiffres appris et judicieusement restitués ; sans oublier l'actualité du moment qui a aussi sa place (mais avec parcimonie). Autrement dit, plus le candidat exploitera intelligemment sa culture générale, plus il saura se démarquer par l'originalité et la pertinence de sa démarche et plus il aura de chance de réussir sa copie. Bref, il est très fréquent de constater que les meilleurs candidats n'ont pas besoin de faire référence à ces documents d'accompagnement (même si ceux-ci ont été utiles à l'élaboration de leur pensée).

En ce qui concerne la **carte**, rappelons que celle-ci est **obligatoire** (ce fait est rappelé sur le sujet de l'épreuve) et qu'elle doit **comporter un titre**, qui n'est pas forcément le libellé du sujet de la dissertation. Notée sur 5 points, elle ne doit pas être pensée comme une simple illustration, mais bien comme un document qui appuie la démonstration. Construite tout au long de l'épreuve (et non dans les minutes qui précèdent le rendu de la copie, comme cela se fait souvent !), elle aide le candidat dans sa réflexion sur les implications spatiales du sujet, en lui évitant des oubli fâcheux, en lui inspirant des dynamiques spatiales pertinentes, des mises en relation fructueuses pour sa démonstration, etc. Elle invite naturellement à la diversification des exemples géographiques. Elle doit être citée à plusieurs reprises et à bon escient dans le corps du texte et ne pas apparaître à la fin de la copie comme un exercice simplement obligatoire. Pour être efficace et faire gagner des points précieux (ceux qui font souvent la différence avec les copies moyennes !), la carte ne doit pas se ramener à un simple exercice de coloriage. Son élaboration demande du temps et une certaine pratique (l'investissement sérieux dans cet exercice durant les deux années de préparation se révèle généralement payant). Une carte bien pensée annonce généralement une bonne dissertation. Inversement, les mauvaises copies sont presque toutes appuyées sur des cartes indigentes ou médiocres. Les candidats doivent bien comprendre que, plus encore que l'introduction, la carte est le premier contact visuel que le correcteur a avec la copie. C'est une raison de plus pour la soigner, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on attend du candidat de faire montre de talents exceptionnels de dessinateur. Il faut néanmoins penser à apporter son petit matériel le jour du concours (crayons de couleurs variés, feutres fins en lieu et place de gros marqueurs, etc.), afin de ne pas la réaliser avec les seuls moyens du bord. Le choix des informations à cartographier, les dynamiques qui y sont représentées, la pertinence des figurés (ronds et flèches proportionnels à l'importance des phénomènes par exemple) ou encore l'ordonnancement de la légende sont décisifs. Les figurés traduisent

tantôt des faits statiques, tantôt des dynamiques sur le temps long par le jeu sur l'épaisseur des traits, leurs couleurs, leur orientations, etc. Certains candidats maîtrisent très bien l'exercice au point de savoir enclaver des ronds proportionnels de couleurs différentes afin de montrer des évolutions sur le temps long

Une bonne carte est le produit de choix judicieux et raisonnés, car tout ne peut être représenté. Par exemple, il est inutile d'y faire figurer tous les noms de pays. Certaines cartes sont littéralement surchargées et illisibles. La **légende** ne doit pas dépasser une page recto. En aucun cas elle ne doit se poursuivre sur le verso de la page de légende ! Elle doit être hiérarchisée et claire.

Si beaucoup de cartes restent très moyennes et peu efficaces, en laissant notamment de grands vides (contrastant quelquefois avec des légendes fleuves !), certaines en revanche témoignent d'une très bonne maîtrise technique et d'un excellent niveau d'analyse.

Surtout, la carte doit refléter étroitement le sujet proposé et ne pas donner l'impression d'être réutilisable pour un tout autre sujet, comme en témoigne par exemple l'absence très fréquente de titre... En appui à la carte, il est toujours possible d'intégrer dans le corps du texte de petits graphiques (courbes, histogrammes) ou croquis de mémoire. Cette possibilité très peu utilisée est souvent utile. Son usage est néanmoins rendu difficile par le temps imparti.